

# La politique de l’Eglise catholique dans le domaine de l’eau : offrir à boire ou améliorer la gouvernance de la ressource

---

Martial HALPOUGDOU\*

## Résumé

Ce texte analyse l’évolution de l’intervention de l’Eglise catholique du Burkina Faso, particulièrement dans les diocèses de Ouagadougou et de Koupéla, dans le domaine de l’eau, après les grandes sécheresses des années 1970-1980 qui ont éprouvé les pays du Sahel. En effet pendant cette période 80% des interventions ont été portés sur les réalisations qui intéressent l’approvisionnement en eau potable, les puits maraîchers et les retenues d’eau. Constatant la non durabilité des ouvrages hydrauliques au fur et à mesure des nouvelles réalisations, les structures d’appui de l’église au développement local ont convenu, à partir de 1990, de mettre un accent particulier sur l’implication des populations bénéficiaires dans le processus de gestion des réalisations. Dès lors, une nouvelle politique de l’eau, à savoir l’amélioration de la gouvernance, prend corps et est mise en œuvre au niveau de toutes les structures de l’église catholique, notamment les coordinations diocésaines du Bureau d’Etude et de Liaison (BEL) et plus tard les secrétariats exécutifs de l’OCADES-Caritas Burkina. A partir des documents de programmation et des rapports d’activités de cette institution de l’Archidiocèse de Ouagadougou, on perçoit que l’accompagnement des populations à la maîtrise de la gestion des ressources en eau, autrement dit l’exercice du droit à l’eau, devient ainsi l’enjeu principal des objectifs des programmes et projets, avec là encore des résultats mitigés.

**Mots clés :** Eglise catholique ; ouvrages hydrauliques ; eau ; OCADES ; Burkina Faso

## The policy of the Catholic Church in the field of water: offering drink or improving governance of the resource

### Abstract

This text analyzes the evolution of the intervention of the Catholic Church of Burkina Faso, particularly in dioceses of Ouagadougou and Koupéla, in the field of water, after the great droughts of the years 1970-1980 which tested the countries of the Sahel. Indeed, during this period 80% of the interventions were focused on the achievements that concern the supply of drinking water, market garden wells and water reservoirs. Noting the non-sustainability of the hydraulic works as new works are carried out, the support structures of the church for local development agreed, from 1990, to place particular emphasis on the involvement of the beneficiary populations in the achievement management process. Consequently, a new water policy, namely the improvement of governance, takes shape and is implemented at the level of all the structures of the Catholic Church, in particular the diocesan coordinations of the Office of Study and Liaison (BEL) and later the executive secretariats of OCADES-Caritas Burkina. From the programming documents and activity reports of this institution of the Archdiocese of Ouagadougou, we can see that

---

\* Chargé de recherche – Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Ouagadougou – mail : [martialadawel@gmail.com](mailto:martialadawel@gmail.com)

supporting the populations in mastering the management of water resources, in other words the exercise of the right to Water thus becomes the main issue of the objectives of programs and projects, again with mixed results.

**Key-words:** Catholic church; hydraulic structures; water; OCADES; Burkina Faso

## Introduction

Les années de grande sécheresse qui ont marqué durablement les pays du Sahel ont été celles de la décennie 1970-1980 (V. Bonnacase, 2010, pp. 23-42). Le déficit pluviométrique chronique (J. H. Durand, 1977, pp. 383-403) qui a jalonné toute cette période a eu pour conséquence des pertes en vies humaines et animales et des préjudices sur l'environnement. Face à l'ampleur de la catastrophe, que les « SOS Sahel » lancés à la radio nationale relayaient, l'église catholique du Burkina, avec l'appui de ses partenaires, en particulier ceux de l'église catholique d'Allemagne et de France (MISEREOR,<sup>1</sup> CCFD<sup>2</sup>) et la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel plus tard à partir de 1984, s'est engagée dans des réalisations de programmes d'intervention dont l'objectif est de fournir en priorité de l'eau potable aux populations.

Pendant la décennie 1970-1980, la majeure partie des projets (56%) mis en œuvre par l'Eglise était clairement pour la réalisation de forages, de puits maraîchers ou de petites retenues d'eau (M. Halpougou, 2005, pp 17-44). Pour être en adéquation avec le contexte, il s'agissait d'une intervention d'urgence consistant en la construction de points d'eau pour approvisionner les populations et le bétail. Cependant, au fur et à mesure de la mise en œuvre, l'église et ses partenaires se sont rendus compte de la non durabilité des ouvrages hydrauliques à cause de la non-appropriation de ceux-ci par les bénéficiaires. En effet, A la lumière de l'analyse, il apparaît que des efforts sont consentis pour la mise en œuvre et la réalisation de projets, mais l'incertitude et la déficience des résultats traduisent les insuffisances de l'implication des acteurs locaux. En effet, au niveau de l'initiative, du management et du financement, ces réalisations restent l'affaire des responsables de l'Eglise. Tout cela interdit l'appropriation des réalisations par les populations et la pérennisation de l'action de développement.

Dès lors, le problème qui se pose est de savoir comment assurer l'accès immédiat à l'eau aux populations tout en pérennisant la disponibilité de cette ressource ? Cette approche de la problématique liée à l'eau est au cœur d'ateliers successifs sur l'hydraulique entre 1992 et 1998, regroupant les « coordinations diocésaines » des

---

<sup>1</sup> - MISEREOR est l'Œuvre de l'Église catholique en Allemagne chargée du développement ; elle a reçu son mandat de la Conférence des évêques. Depuis plus de 60 ans, MISEREOR lutte contre la pauvreté en Afrique, Asie, Amérique latine et Océanie et aide sans distinction les gens dans le besoin, quels que soient leur religion, leur couleur de peau ou leur sexe.

<sup>2</sup> Créé en 1961, le CCF devient en 1966 le Comité Catholique de Lutte contre la Faim et pour le Développement, à partir de 2008 il est devenu CCFD-Terre Solidaire

diocèses du Burkina et les techniciens de MISEREOR, avec pour objectif la définition d'une « nouvelle vision » de l'hydraulique villageoise. Mais quels sont les changements majeurs qui portent cette vision nouvelle de l'Eglise dans ce domaine et comment l'implication efficace des populations bénéficiaires est-elle négociée dans le but d'assurer la durabilité des ouvrages hydrauliques ?

A partir des rapports d'exécution des activités des programmes et projets des structures d'action sociale à savoir OCADES-Caritas Burkina et le Secrétariat Exécutif Diocésain de Ouagadougou, ainsi que des données documentaires de l'Etat Burkinabè et d'auteurs particuliers, ce texte explique les conjonctures et les défis qui ont marqué, entre 1980 et 2000, la politique d'intervention de l'Eglise Catholique du Burkina Faso dans le domaine de l'accès à l'eau potable.

## **1. Le contexte de la sécheresse endémique (1970-1980)**

La grave sécheresse qui a sévi à partir de 1968 sur l'ensemble du Sahel, depuis les Iles du Cap Vert jusqu'à l'Ethiopie, a présenté un premier paroxysme en 1972 et 1973 en faisant sentir ses effets jusque dans les zones équatoriales. Elle a connu à nouveau en 1982 et 1983 une recrudescence exceptionnelle puisque plusieurs pays africains ont été concernés.

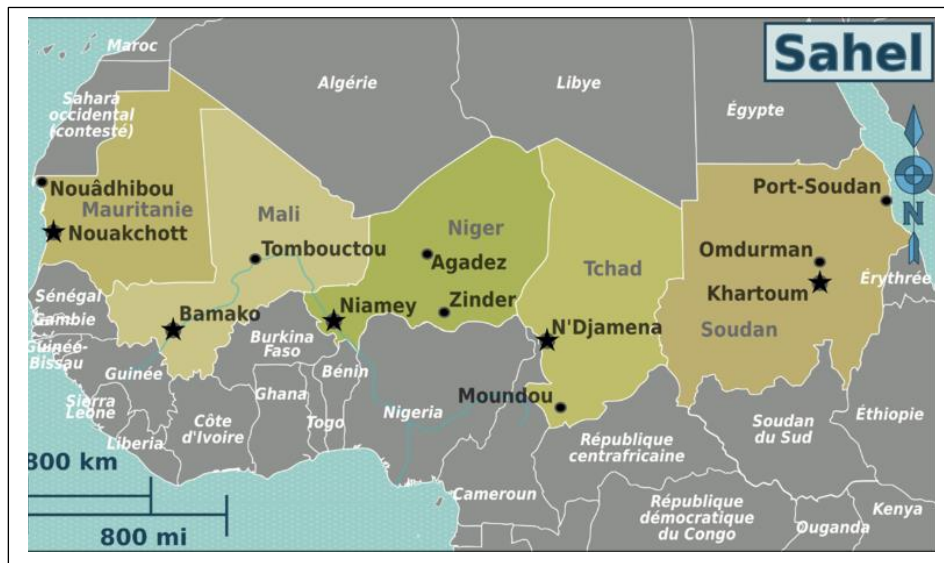
En 1968, la sécheresse est brutale. Après une année normale dans l'ensemble en 1969, le déficit pluviométrique reprend en 1970 et s'aggrave l'année suivante avec pour premier point culminant 1972 et 1973 : tous les postes pluviométriques de la zone sahélienne (figure 1) sont déficitaires (J. Sircoulon, 1983, pp. 54-58). Les années 1974 et 1975 semblent marquer un retour à la normale d'autant plus que l'écoulement des cours d'eau est voisin des valeurs moyennes et que la production agricole est en très nette reprise. 1982 et 1983 représentent le second point culminant de la sécheresse. La pluviométrie de l'année 1982 est systématiquement déficitaire sauf sur une zone très limitée de la Haute-Volta. 1983 peut être considérée comme l'année la plus déficitaire. Toutes les stations synoptiques du Sahel sont déficitaires. Le Mali et la Haute-Volta sont nettement plus touchés qu'en 1972-1973 (J. Sircoulon, 1986).

En 1968, la sécheresse est brutale. Après une année normale dans l'ensemble en 1969, le déficit pluviométrique reprend en 1970 et s'aggrave l'année suivante avec pour premier point culminant 1972 et 1973 : tous les postes pluviométriques de la zone sahélienne (figure 1)<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> - A la zone du Sahel, il faudrait y adjoindre le Burkina Faso

**Figure 1 : Les pays du Sahel**



Source : [https://wikitravel.org/wiki/fr/index.php?title=Sahel&mobileaction=toggle\\_view\\_mobile](https://wikitravel.org/wiki/fr/index.php?title=Sahel&mobileaction=toggle_view_mobile)

La sécheresse au Sahel a suscité heureusement des réactions salutaires après l'année 1972. La création du C.I.L.S.S. en 1973 et du Club des Amis du Sahel en 1976, à Dakar, en sont des exemples. La Conférence des Nations-Unies sur la désertification à Nairobi en 1977 a largement étudié les solutions à apporter et nombre de projets ont été mis en œuvre par les Organismes des Nations-Unies, avec le concours financier du PNUD ou de la Banque Mondiale. La recrudescence des années 1982-83 suscite de nouvelles actions. La 66<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat du CILSS, qui s'est réunie à Niamey fin janvier 1984, a décidé de créer un « fonds du Sahel » pour assurer aux pays de la région « des ressources sûres et prévisibles ». Au niveau de l'Eglise Catholique, le Pape Jean-Paul II, suite à l'appel qu'il lance à Ouagadougou en 1980, autorise la création de la « Fondation Jean Paul II pour le Sahel » pour financer la mise en œuvre des projets visant la lutte contre la désertification. C'est dans cette dynamique que l'Eglise catholique de Haute Volta puis du Burkina Faso, opère des restructurations au sein de ses institutions caritatives pour mieux adapter leurs interventions à la conjoncture des besoins des populations.

## **2. Des mutations institutionnelles à la réadaptation stratégique des institutions caritatives**

De l'institution de la hiérarchie catholique en Haute Volta en 1955, qui s'est concrétisée par la création des diocèses et la nomination d'évêques, à la mise en place de l'Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES) en 1998, les institutions de l'action caritative ont connu des évolutions tant au niveau de l'organisation que de l'orientation stratégique.

En 1956, au moment où Mgr Dieudonné Yougbaré, 1<sup>er</sup> évêque noir d'Afrique de l'Ouest, accédait à la tête du tout nouveau diocèse de Koupéla dans le Centre Est du Burkina Faso, une Délégation voltaïque du Secours catholique français s'installait à Ouagadougou. Elle a fonctionné à la manière d'une succursale qui se chargeait de mettre en œuvre et de suivre l'intervention de la maison mère dont le siège se trouve encore au VII<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris. C'est dans la logique du contexte politique marqué par l'indépendance de la Haute Volta en 1960, que cette structure était devenue la Caritas voltaïque en 1961. Dès lors, elle va acquérir le statut d'une structure autonome chargée de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer les actions de secours d'urgence imposées par les crises diverses. Globalement, la stratégie d'intervention de la Délégation du secours catholique comme de la Caritas voltaïque, étaient axées sur l'aide matériel, en alimentation habillement et santé, reçue d'Europe et redistribuée aux démunis. La sécheresse récurrente, qui a éprouvé gravement le Sahel à partir de 1968, a décidé l'introduction d'un nouveau paradigme dans l'action caritative : l'appui aux initiatives de développement locale.

La sécheresse de 1969, qui a causé beaucoup de dégâts au Sahel et notamment au Burkina tant au niveau humain que du cheptel et l'environnement, a suscité une importante mobilisation chez certains partenaires du Nord : *Caritas Internationalis*, Misereor (Allemagne), CCFD (France), CEBEMO (Pays-Bas). Ces organisations se sont fédérées à travers la CIDSE (Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité) avec la double volonté de participer aux différents appels d'urgence de Caritas internationalis depuis Rome, mais aussi d'organiser une coopération directe afin d'offrir un soutien aux Eglises du Sud. Cette orientation leur permettait de s'engager dans de véritables projets et plans de développement.

Au niveau de l'Eglise du Burkina Faso, la Caritas-Burkina répondait seule en matière de secours d'urgence et de développement. Pour créer une correspondance organisationnelle, la CIDSE, demanda à l'Eglise-Famille du Burkina, de mettre en place un Bureau d'Etudes et de Liaison (BEL) qui aiderait l'Eglise locale à mieux organiser, étudier, élaborer ses projets. Ainsi, le BEL voit le jour le 9 février 1973 avec un Bureau National entouré par ses démembrements que furent les Coordinations diocésaines. Le BEL était organisé pour fonctionner comme un outil technique de la Commission d'Action Sociale (et Caritative) de la Conférence Episcopale. Il devait apporter son expertise aux diocèses pour étudier et coordonner leurs projets en lien avec l'action socio-économique. Pour cela, il assurait les liaisons nécessaires avec les

organisations nationales et extérieures. A l'expérience, le dédoublement Caritas/BEL artificiellement créé ne produisait pas la synergie souhaitée. Evoluant sur les mêmes terrains, les deux structures peinaient à comprendre et à consentir le partage de rôle. Dans le même temps le BEL devenait au fur et à mesure une « organisation dans l'organisation » qui s'émancipait de la tutelle de la Conférence épiscopale. Pour concrétiser la nécessité de recadrer le fonctionnement et l'organisation des structures caritatives, les évêques du Burkina Faso décidèrent en 1997 de leur fusion pour créer l'Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES).

L'OCADES, qui voit le jour en février 1998, est un instrument technique de mise en œuvre de la pastorale sociale de l'Eglise Catholique du Burkina Faso. C'est un réseau, aujourd'hui représenté dans tous les 15 diocèses du pays, chargé de l'animation et de l'accompagnement technique des communautés locales (figure 2) dans la mise en œuvre des actions de développement humain intégral (DHI). Elle est reconnue officiellement par l'Etat comme une Association à but non lucratif sous le récépissé n° 98-181/MAT/SG/DGAT/DLPAJ du 25 mai 1998, avant d'accéder au statut d'association d'utilité publique par décret N° 2013-256/PRES/PM/MATS/MEF (<https://ocadesburkina.org/>).

**Figure 2 :** OCADES – Caritas Burkina : secteurs d'intervention



Source : [www.facebook.com/CaritasBurkina/](http://www.facebook.com/CaritasBurkina/)

L'OCADES Caritas Burkina définit périodiquement un plan stratégique quinquennal qui oriente l'ensemble de ses interventions. A partir de cette orientation centrale, elle met en œuvre des plans de développement, des programmes et des projets. Dans le souci d'une appropriation et d'une prise en main des réalisations par les populations bénéficiaires, son intervention repose sur une approche participative. Cette stratégie est soutenue par une philosophie qui consiste à conscientiser les populations pour qu'elle se prenne en charge elles-mêmes en aidant les plus pauvres d'entre elles à se réhabiliter

économiquement et en combattant l'esprit d'assistance perpétuelle. Ainsi, l'accent est mis sur des projets d'autopromotion œuvrant dans le sens d'un développement humain intégral.

### **3. Vers la construction d'une nouvelle stratégie des interventions hydrauliques**

En ce qui concerne la période de 1973 à 1983, et depuis lors, les réalisations hydrauliques semblent des actions prioritaires de développement pour l'Église. Quantitativement, elles représentent 56% des projets mis en œuvre par elle. Mais s'agit-il réellement d'un choix ciblé en phase avec des solutions à des contextes locaux spécifiques ? La pénurie d'eau, exacerbée par la sécheresse qui éprouvait la Haute Volta à cette époque, motivait suffisamment l'option de l'eau, d'où la multiplication des réalisations des infrastructures hydrauliques. Ainsi, les réalisations hydrauliques se sont limitées surtout aux forages de puits et à la construction de petites retenues d'eau destinées à l'approvisionnement des populations et du bétail. En fait l'Église s'insère dans une tendance générale qui interpelle tous les intervenants et tous les acteurs du développement.

Pour contribuer efficacement à un développement intégral du Burkina, l'Église Catholique passe d'une pastorale d'actions sociales à une pastorale sociale dans laquelle elle incite l'engagement des communautés locales (villages et quartiers) afin qu'elles se prennent en main pour devenir leurs propres facteurs de développement. C'est la stratégie de l'autopromotion qui traduit assez bien l'affirmation de Joseph Ki-Zerbo : « On ne développe pas, on se développe » (J. KI-ZERBO, 2013). Un premier atelier sur l'hydraulique a été organisé à Koudougou en 1992, avec les représentations du BEL dans les diocèses du Burkina, et les techniciens de MISEREOR, avec pour objectif de rendre les programmes d'eau plus pragmatiques et plus pertinents. Il a fallu un second atelier plus tard en 1998 où une « nouvelle vision » de l'hydraulique villageoise a été définie. Les recommandations de cet atelier ont abouti à la mise en place d'une structure d'accompagnement des programmes hydrauliques, la « Cellule hydraulique » en partenariat avec MISEREOR (OCADES Burkina, rapport d'activités 1998). Depuis sa création en janvier 2002, la Cellule hydraulique a pour rôle l'accompagnement des diocèses dans le processus de l'appropriation des points d'eau par les bénéficiaires et l'autonomie des populations rurales autour des points d'eau.

La stratégie globale d'intervention a été bâtie autour de l'approche participative. Elle aurait l'avantage d'offrir une grande capacité de mobilisation des compétences humaines et des ressources matérielles et financières. Parallèlement, les différents acteurs pourraient apprendre à exercer un contrôle sur les engagements et les responsabilités des uns et des autres. Cette participation est organisée à partir des

besoins exprimés à la base, à savoir l'administration communale et les associations des usagers de l'eau (AUE). Ainsi, acteurs et bénéficiaires pourraient procéder à un suivi permanent et à une évaluation des résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités. L'approche participative va de pair avec une animation continue tout au long du cycle de la mise en œuvre des actions dans le but d'amener les bénéficiaires à avoir confiance en eux-mêmes, à découvrir leurs capacités et leurs possibilités à se considérer à la fois comme bénéficiaires et promoteurs de leurs initiatives. Cette approche conduit les communautés villageoises à une gestion maîtrisée de leurs ouvrages. Pour cela, il faut la présence de techniciens formés et d'animateurs professionnels et engagés qui se sont appropriés des moyens didactiques efficaces. La politique de l'Eglise en matière d'eau va s'inspirer désormais de ces orientations.

## **4. Des programmes hydrauliques désormais conformés à la vision de l'Etat**

### **4.1-La trajectoire de la vision de l'Etat dans le domaine de l'eau**

La situation de quasi catastrophe nationale créée par les sècheresses successives de la décennie 70-80, a donné lieu à une prise de conscience profonde des enjeux de l'eau au Burkina Faso. Ainsi, cette époque marque le tournant décisif à partir duquel tous les gouvernements successifs de l'Etat ont inscrit prioritairement le secteur de l'eau comme un axe majeur de la politique de développement du pays.

Cette prise de conscience a abouti à la formulation pour la première fois en 1977 d'une politique de l'eau avec pour préoccupation prioritaire la satisfaction urgente des besoins en eau des populations et le renforcement des capacités d'intervention des services de l'Etat, avec l'appui de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Cette première politique de l'eau a connu une première révision en 1982 à la faveur de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA, 1980-90) avec une innovation dans l'approche qui a consisté à mettre l'accent sur l'assainissement, l'éducation pour la santé et l'hygiène, et l'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires.<sup>4</sup> Elle a été suivie dix ans plus tard en 1992, d'une deuxième révision à l'avènement du Programme d'ajustement structurel (PAS), avec la rédaction de la « lettre de politique sectorielle de l'eau » dans une approche qui consacrait le retrait de l'Etat des actions de production et la responsabilisation accrue des bénéficiaires.

Il faut cependant attendre la fin des années 90, pour que la conjonction de plusieurs facteurs donne naissance au processus d'élaboration d'un document de « Politique et

---

<sup>4</sup> Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, 2015, Politique Nationale de l'Eau, version finale provisoire n°2

Stratégies en matière d'eau » adopté en juillet 1998 par le gouvernement. Ces principaux facteurs sont :

- l'existence durant cette période de réflexions prospectives sur la problématique de l'eau par différents cadres du Politique Nationale de l'Eau, Version finale provisoire n°2 du 07 mars 2015;
- la création du Ministère de l'Environnement et de l'eau en juillet 1995 ;
- l'environnement international propice (la Conférence sur l'environnement et l'eau de Dublin de janvier 1992 qui a consacré la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en juin 1992) avec la prise de conscience au niveau mondial de la nécessité de gérer durablement les ressources naturelles dont l'eau pour le développement continu de l'humanité.<sup>5</sup>

Ce contexte global doublé de la nécessité de prise en compte des mutations au plan international liées aux objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, a justifié l'actualisation du document de « Politique et Stratégies en matière d'eau » qui a été élaboré en 1998. De la révision de ce document en mars 2015 a été élaboré « la politique nationale de l'eau » dont la vision se décline comme suit : « *En 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable du pays* ». <sup>6</sup> A partir de l'adoption de ce document guide officiel pour les interventions dans le domaine de l'eau, l'Eglise catholique, à travers sa structure technique, à savoir l'OCADES, va s'astreindre à adopter et à mettre en exécution les orientations qui y ont été définies. Désormais la politique de l'Eglise en matière d'eau est le produit d'une collaboration intégrale avec les institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.

#### **4.2-Des programmes hydraulique instigués par les orientations de la politique nationale**

Depuis 2008, l'OCADES Caritas Burkina et Secours Catholique Caritas France ont entrepris un partenariat sur les questions d'hydraulique et d'assainissement. Ce partenariat s'est matérialisé, entre 2008 et 2018, par la mise en œuvre de trois programmes hydrauliques triennaux<sup>7</sup> exécutés au sein de quatre diocèses par les

---

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, 2015, Politique Nationale de l'Eau, version finale provisoire n°2, p. 42

<sup>7</sup> - les programmes successifs sont :

- 2008-2010 : Appui aux initiatives communautaires pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement : AIC/AEPA (prolongation au cours de 2011).

- 2012-2015 : Accès à l'eau potable et à l'assainissement/ protection de l'environnement : AEPA/ PE

- 2016-2018 : Appui à la maîtrise d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement : AMOSEPA

secrétariats exécutifs OCADES respectifs. Il s'agit de Kaya, Ouagadougou, Manga, Koupéla. La mise en œuvre des activités a été faite selon les directives du Programme d'Application de la Réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement (P.A.R). Le principal objectif de ces programmes a été de renforcer la maîtrise d'ouvrage des différentes communes rurales concernées.

En effet, si les réalisations de ces programmes n'ont pas occulté le forage et la construction de nouveaux points d'eau (figure n°3), la stratégie s'est matérialisé à travers la réfection/réhabilitation des infrastructures existants. La prise en compte de l'assainissement par la vulgarisation des latrines familiales et surtout le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des communes sont appréciables. Ces aspects sont pris en charge à travers la l'organisation et la formation des association usagers de l'eau, des réparateurs de pompes, et de relais villageois pour l'animation dans le domaine de l'hygiène.

**Figure n°3 :** Forage aménagé par OCADES dans la Commune de Kayao



**Source :** Mission de suivi, OCADES Ouagadougou, janvier 2019

A titre illustratif, le premier programme a permis la réalisation de 55 points d'eau, 120 latrines pilotes dans 36 villages. En outre, 5500 arbres fruitiers et ombrageux ont été plantés par 1100 enfants initiés aux techniques de plantation et de protection des arbres. La phase de consolidation (2010-2011) a permis de mettre en place 86 Associations des Usagers de l'Eau dans 3 communes rurales (Boussouma dans le Sanmatenga, Doulogou dans le Bazèga et Bindé dans le Zoundwéogo) ; de former 602 membres des bureaux des AUE à la gestion des points d'eau ; d'accompagner des mairies à la

maitrise d'ouvrage communale en matière d'hydraulique ; de collaborer avec les directions régionales du Centre-Nord et du Centre-Sud.<sup>8</sup>

Désormais, la politique de l'Eglise recherche la cohérence avec les orientations nationales et les plans communaux de développement des mairies. Elle s'est inscrit dans une démarche holistique qui ne concerne plus seulement l'offre de l'eau potable, mais surtout la gouvernance. Car il s'agit maintenant d'assurer le droit fondamental de l'Être humain à l'eau et à l'assainissement sur la base de l'approche fondée sur les droits humains, en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment en milieu rural.

Ainsi les demandes, de réhabilitation des infrastructures hydrauliques existantes (prioritaires), ou la création de nouveaux forages, formulées par les populations, font l'objet d'une vérification in situ et d'une analyse de faisabilité socio-économique et environnementale. Les données de ces analyses vont indiquer les axes d'animation à prendre en compte par les animateurs chargés de l'accompagnement et du suivi le long du processus de réalisation. L'animation de la communauté permet de définir une planification participative qui définit les responsabilités de chaque partie (acteurs et bénéficiaires) les types d'actions à mener et les contrats (écrits ou oraux).

Il s'agit d'impliquer les bénéficiaires pour la viabilité des infrastructures, de procéder ensuite à un suivi permanent et à une évaluation des résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet. Car le principal enjeu de cette stratégie est de faire en sorte que les populations pratiquent les procédures de gestion équitable et durable des ressources en eau. Pour ce faire, dans un premier temps les acteurs (populations, gestionnaires de projets et décideurs) sont informés sur l'existant du parc hydraulique à travers la mise en place d'une banque de données actualisées et opérationnelles. Ensuite, les bénéficiaires sont formés à la bonne gouvernance locale (gestion locale des ressources et des produits au profit de tous). Enfin, un mécanisme de financement, et de suivi de la ressource eau est mis en place afin de promouvoir l'appropriation de l'ouvrage hydraulique par les bénéficiaires.

Au-delà de sa pérennisation, la nouvelle stratégie de l'Eglise veut intégrer la problématique de la valorisation de la ressource eau. Dans cette perspective, des études socio-économiques sont réalisées pour s'assurer de la motivation et les aptitudes d'appropriation de la population, les possibilités d'amélioration de leur cadre de vie par des activités rémunératrices. Par la suite, le mode de financement, à partir du principe que l'eau a un coût et que tout préleveur doit payer (principe du préleveur payeur) a été déterminé. Les interventions dans le domaine de l'accès à l'eau œuvrent désormais à l'intégration des populations à la base dans la planification et la mise en œuvre des opérations de valorisation.

---

<sup>8</sup> OCADES Burkina, Rapport d'activités 2010

L'autre volet de la stratégie d'intervention dans le domaine de l'accès à l'eau est celui de l'assainissement et l'hygiène de l'eau. Depuis le site de prélèvement jusqu'au lieu de stockage en passant par le transport, il s'agit de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques qui vont préserver la potabilité de l'eau. Cette action est menée à travers les sessions d'animations pour la sensibilisation et la formation des populations.

En s'intéressant de manière spécifique à cette problématique, l'église vise deux objectifs : d'abord mettre en œuvre des mesures préventives liées aux maladies hydriques et améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement ; ensuite former, inciter les populations au changement qualitatif de leur cadre de vie. Les principaux thèmes sont : l'hygiène de l'eau, l'hygiène alimentaire, l'hygiène corporelle et vestimentaire, l'évacuation des excréta, l'évacuation des eaux usées et l'évacuation des ordures ménagères. Dans la mise en œuvre des projets et programmes liés à l'approvisionnement en eau potable, l'accent désormais mis sur le respect des normes d'hygiène et d'assainissement dans l'implantation, la construction et la protection des ouvrages hydrauliques et sur le contrôle de qualité de l'eau à travers les analyses bactériologiques périodiques en laboratoire. En outre, la promotion de réalisation d'infrastructures d'assainissement (latrines, puisards, caniveaux) est partie intégrante des programmes et projets des structures de l'Eglise en charge du développement.

## Conclusion

Le nouveau référentiel sur la politique nationale de l'église du Burkina en matière d'accès à l'eau a été pensé et élaboré par les responsables de programmes hydrauliques des différentes structures techniques des diocèses en charge du développement. Elle s'appuie fortement sur les recommandations de l'atelier de « Koudougou 98 », qui a défini la « Nouvelle Vision » de l'église pour l'hydraulique rural. A la différence des interventions antérieures à 1990, cette orientation s'insère entièrement dans la politique en eau de l'Etat du Burkina Faso. Laquelle est définie dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la Politique National dans le secteur de l'eau. Elle intègre de nouveaux éléments-clés, notamment la gouvernance locale, la participation et la responsabilisation des bénéficiaires, l'hygiène et l'assainissement.

Cependant, cette nouvelle stratégie qui aurait pu permettre une gestion autonome et efficiente des ouvrages hydrauliques produit des résultats mitigés. L'adhésion des bénéficiaires n'étant pas encore acquise, la participation et la responsabilisation, points clés de cette nouvelle manière de faire, sont biaisées. Le rapport de suivi 2015 du programme hydraulique de OCADES Ouagadougou mentionne 2/3 des ouvrages dont l'entretien est en souffrance. Quant au fonctionnement des équipes mises en place et formée pour assurer la bonne gouvernance (AUE), seulement 1/4 arrive à mobiliser les cotisations et à assurer les révisions et réparations des pompes à motricité humaine (PMH).

Ces difficultés interpellent et montrent suffisamment la nécessité d'impliquer les populations à la base tout au long des processus de conception des politiques et stratégies d'intervention qui concernent les actions de développement local.

## Références bibliographiques

- BONNECASE V., 2010, Retour sur la famine au sahel du début des années 1970 : la construction d'un savoir de crise, Karthala | « Politique africaine », 2010/3 N° 119 | pages 23 à 42. / <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-3-page-23.htm>
- DIARRA A., 2000, *Le Sahel, sanglante sécheresse*, Paris, Présence Africaine
- DUBUS N., 2010, *La sécheresse au Sahel : vers une gestion concertée*, Paris, Lavoisier
- DURAND J. H., 1977, A propos de la sécheresse et ses conséquences au Sahel, « Les Cahiers d'Outre-Mer », n° 120
- HALPOUGDOU M., 2005, L'Eglise catholique face au défi du développement en Haute Volta : l'alternative et l'illusion de l'auto promotion (1973-1983), « Les Cahiers du CRLESHS », N°22, Université de Ouagadougou.
- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, 2015, Politique Nationale de l'Eau, version finale provisoire n°2
- Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA), 2016, Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN/AEPA) 2016-2030
- MOREL R., 1995, La sécheresse en Afrique de l'Ouest / *The drought in West Africa*. In: « Revue de géographie de Lyon », vol. 70, n°3-4, pp. 215-222
- OCADES-CARITAS Burkina, 1999, Rapport d'activités
- OCADES-CARITAS Burkina, 2005, Rapport général Atelier de Koudougou
- OCADES-CARITAS Burkina, 2010, Rapport d'activités du programme hydraulique
- OCADES-CARITAS Burkina, 2015, Rapport d'activités du programme hydraulique
- OCADES-CARITAS Burkina, 2018, Rapport d'activités du programme hydraulique
- SIRCOULON J. H., 1984, Quinze années de sécheresse au sahel. Impact sur les ressources et moyens de lutte, Actes de la 52<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la Planification des ressources en Eau « L'Eau en l'An 2000 », Athènes, 1<sup>er</sup> au 4 Octobre 1984

